

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAF LEMAN

VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

L'Assemblée générale est déclarée ouverte à 19h15.

1- Rapport Moral

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 NOVEMBRE 2025 RAPPORT MORAL

En tant que Président de l'association CAF LEMAN, je vous remercie d'avoir répondu à la convocation d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle ainsi qu'à la convocation d'Assemblée Générale Extraordinaire que j'ai l'honneur de présider.

Permettez-moi tout d'abord de remercier toutes les structures qui nous ont soutenu financièrement par leurs subventions, leurs dons ou diverses actions:
La ville de Thonon représentée par son maire monsieur Christophe Arminjon
L'Office Municipal des Sports de Thonon pour son aide financière et son aide de tous les instants dans la gestion d'une association comme la nôtre,
L'intercommunalité Thonon Agglo et la CCPEVA pour l'accès aux salles d'escalade
Le ministère des Sports à travers l'Agence Nationale du Sport
La région Rhône-Alpes Auvergne
Le département de la Haute Savoie
La FFCAM, le Comité régional AURA et le comité départemental CD 74 pour leur aide constante à ma fonction de président et leur soutien à destination des jeunes et de notre section Handi CAF qui contribue largement au rayonnement du Caf Léman.

A titre personnel, je veux remercier très chaleureusement tous les membres du Comité Directeur qui contribuent par leur travail inflassable, souvent dans l'ombre, à la bonne marche de ce club. Qu'ils trouvent ici l'expression de ma gratitude.

J'ai, à ce propos, une pensée toute particulière pour notre ami Michel Langlois dont la subite disparition nous a laissé dans le plus profond désarroi, nous lui dédions cette soirée.

Je remercie Jacques-Bernard Graux et Vianney Dauphin d'avoir su prendre sa place avec compétence ; soyez assurés que la tâche était ardue.

Je veux me faire l'écho de vos remerciements auprès de tous les bénévoles qui ont donné de leur temps et leur énergie pour le bon fonctionnement au quotidien de l'association ainsi qu'à Anne-Pascale, notre secrétaire, cheville ouvrière de la résolution de vos problèmes administratifs.

Il en va également de tous ceux qui se sont investis pour le bon fonctionnement des refuges de Graydon, de la Dent d'Oche, pour lequel on ne saurait oublier ni Thierry ni Rosy les gardiens et tous ceux qui ont participé aux travaux d'ouverture, de fermeture et d'amélioration des locaux. Une pensée toute particulière à mon ami Lionel Simond Vice-Président aux activités, responsable des refuges et qui en la matière fait preuve d'une inépuisable énergie ; saluons donc sa nomination au poste de CTH pour l'ensemble des refuges FFCAM de la Haute Savoie et l'arrivée du Chalet des Contamines au sein du giron du CafLéman

Je rends hommage à tous les membres des anciens comités qui se sont investis dans le club et qui nous l'ont transmis jusqu'à aujourd'hui, pour mémoire il fut fondé en 1888. Je salue tout particulièrement Jean-François Forand et Catherine Schottenfeld nos Past Présidents.

Enfin et surtout, tous nos encadrants bénévoles sans lesquels rien n'existerait...

Le Comité salue également ses amis de longue date :

- Le Caf de Douvaine et le Caf Haut-Chablais Morzine
- Les Amis de la Nature,
- Le Secours en Montagne (livre en présentation)

Cet exercice 2024-2025 s'est placé sous le sceau de la restructuration, du dynamisme et de l'engagement.

LA RESTRUCTURATION

La disparition de Michel nous a contraint à réfléchir à notre structure en ce sens que le vide laissé par le décès notre trésorier nous a fait prendre conscience que certains rouages sont indispensables au bon fonctionnement du CafLéman.

Le comité de Direction

Après l'AG de 2024 notre Comité de Direction est maintenant de 14 membres
J'ai souhaité que les postes du Bureau soient doublés afin que les tâches soient mieux réparties et moins lourdes pour chacun des bénévoles.
Car, bien que nous soyons une association de loisir encadrée par des bénévoles, la législation et la jurisprudence ne sauraient s'encumber d'amateurisme en matière de gestion comme d'encadrement.

Nous avons doublé les postes de Vice-Présidents l'une Marielle Rizzolio pour l'administratif l'autre Lionel Simond aux activités et gestion des refuges J'ai précédemment évoqué le travail effectué par Lionel, celui de Marielle à l'écriture de nos nouveaux statuts fut également d'envergure, j'y reviendrais par ailleurs.

Le poste de secrétaire général a également été doublé le travail ne reposant plus que sur les seules épaules de Muriel Gasc épaulée désormais par Théo Achaboub ce qui nous donne beaucoup de fluidité et de rapidité dans le travail administratif et le suivi des décisions du Comité Directeur.

Le premier poste à avoir été restructuré est celui de la gestion financière et comptable de notre association. Vianney vous en parlera plus en détail, sachez toutefois qu'avec un budget d'environ 105.000 € notre comptabilité est saine cependant nous nous devions d'avoir une gestion plus rigoureuse. Pour cela nous avons dû apprendre ce qu'est être trésorier d'une association grâce aux formations proposées par l'OMS et la FFCAM. Nous nous sommes également adjoint les services d'une experte-comptable, Sandra Schoindre, afin d'avoir une comptabilité d'entreprise. Ce qui n'ira pas sans quelques contraintes pour le remboursement des frais de formation ou de déplacement des encadrants. C'était le prix à payer pour être « Carré » vis-à-vis du fisc, de l'URSSAF, de nos obligations comptables et de l'intégration de la valorisation comptable des heures du bénévolat.

Le Comité de Direction s'est réuni 9 fois dont une fois en réunion de Bureau réduite de 4 membres sur les 7 qui le composent ; sinon, le taux de présence lors des réunions du Comité Directeur est de 70%.

Les principales décisions qui ont été prises cette année ont été de nous doter d'un terminal de paiement pour accepter les règlement par carte bancaire, de nous adjoindre les services d'une experte-comptable, de faire une dotation de doudoune aux bénévoles et surtout de réécrire l'ensemble de nos statuts et du RI souvent en contradiction avec les compléments d'une Charte Éthique et de Conditions Générales d'Inscription

Nous en avons profité pour rajeunir notre image par le biais d'un nouveau logo qui est essentiellement dû au travail de Kat Ducret et qui, en renfort de l'ancienne frise, symbolise notre club de montagne.

La FFCAM, Fédération Française des Club Alpins et de Montagne

Au début de cette année, la FFCAM a renouvelé son Comité Directeur National. Pour la première fois deux listes étaient en concurrence. Celle emmenée par Charles Van der Elst, président du Club alpin Ile de France, succède à Sylvie Guérin, Rémy Mullot et Nicolas Raynaud à la présidence de la FFCAM.

À l'aube de cette nouvelle olympiade 2025-2028 cette nouvelle équipe a pour mantra « L'engagement Club Alpin, cap 2030 » donc des prospectives qui peuvent se résumer en 6 points essentiels :

Le développement de la vie associative et fédérale

La nouvelle équipe souhaite accroître l'accompagnement fédéral auprès des clubs, encourager l'engagement des bénévoles en créant un statut de « bénévole fédéral », proposer une série d'outils numériques facilitant l'écoute, l'échange et l'accompagnement des clubs, et simplifier les tâches administratives.

Vous l'avez vécu nous avons un nouveau portail d'accès à l'extranet qui nous offre un accès facilité à notre espace personnel et toutes les informations qu'il contient entre autres toutes les formations auxquelles on a participé et les brevets qu'on a obtenus.

Par contre, depuis de l'agenda proposé par la ffcam nous avons opté pour un nouvel agenda que vous commencez à maîtriser beaucoup plus clair, facile d'accès et qui permet maintenant le paiement en ligne des prestations liées à nos sorties ou formations. La encore nous nous sommes modernisés en adoptant les paiements par CB.

Un engagement écologique pour des pratiques respectueuses de la montagne

Je salue là tout le travail fait par Delphine Favre à la tête de cette commission. Elle vous détaillera toutes les actions menées dont la mise en place du calcul de notre bilan carbone. Je sais que certains aimeraient que l'on fasse encore plus, certes. La prise de conscience qu'à travers nos activités nous pouvons mettre la montagne en danger est un premier pas. Le covoyage systématique, la mobilité douce et le choix de sorties à proximité de Thonon est un deuxième pas. Nous en ferons d'autres.

Une montagne plus accessible et inclusive

Cette année nous avons pu renforcer notre action auprès

- des publics éloignés de la montagne en situation de handicap (Handicaf c'est 7 sorties dont 2 week-end et un magnifique voyage),
- de jeunes en situation d'exclusion sociale par la mise en place d'ateliers escalade en partenariat avec l'EPDA prévention spécialisée) et l'encadrement de Nicolas,
- des jeunes mineurs d'une classe de CM1 de l'école du Chatelard que j'ai eu la joie d'emmener pour une sortie découverte avec 2 accompagnatrices en montagne d'Abondance,
- et c'est surtout la réouverture de l'école d'aventure pour 10 enfants leur permettant de découvrir les différentes activités sportives en montagne dont une sortie alpinisme avec une nuit en refuge à un tarif adapté. C'est grâce à l'énergie de Céline, le soutien de Jean-Loup et la participation des encadrants bénévoles à commencer par Vianney que cette aventure a pu se concrétiser.

On doit aux subventions obtenues, dont celle de l'OMS, d'avoir pu réaliser ces actions . Voilà à mon sens de l'argent bien utilisé car nous sommes persuadés que c'est auprès des enfants que le discours environnemental doit passer.

Une culture de la sécurité et de la prévention

Nous considérons que la sécurité des pratiquants et la prévention des accidents se doivent d'être le socle fondamental des pratiques montagnardes, une culture globale du risque doit continuer à être développée.

Ainsi cette année, nous avons maintenu l'obligation pour chaque participant aux sorties collectives ski ou raquettes d'avoir participé aux journées exercice DVA. Je souhaite qu'avec

l'ensemble des encadrants nous systématisions la lecture du BERA et préparons les sorties au travers des CSV (Cartographie Systémique des Vigilances) Prendre conscience que la sécurité est affaire collective et pas de la seule responsabilité d'un sachant.

La réception du Mémento FFCAM - ÉLÉMENS RÉGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS 2025-nous a contraint à avoir une réflexion de fond sur la sécurité en escalade principalement en escalade sur SAE (Structure Artificielle d'Escalade) afin que chaque grimpeur, chaque binôme grimpe en sécurité en respectant certes quelques règles parfois contraignantes, les pieds nus en assurage en tête, ou mal comprises, le noeud en bout d'une corde bien plus longue que deux fois la hauteur de la voie, mais qui offrent de la sécurité à nos encadrants après les première vérifications du niveau technique de chacun et les premières formations d'usage.

Cette réflexion nous l'avons poussé pour chaque activité ce qui nous a amené à revalider sinon réécrire toutes les annexes de notre Règlement Intérieur que nous proposons aujourd'hui à votre vote. Acceptées, nous les rendrons plus accessibles à tous les visiteurs de notre site web afin que chacun puisse s'y référer.

Le renforcement de la formation

La fédé entend finaliser la réforme des formations menée depuis 4 ans afin de mieux répondre aux besoins des encadrants et des pratiquants.

En la matière, vous le voyez, le Cafléman intervient à tous les niveaux que ce soit pour la

formation des pratiquants et pour la formation des cadres.

Nous avons d'ailleurs pris la résolution, basée sur la confiance, afin d'attirer les vocations de rembourser toutes les formations diplômantes avant même que le nouvel encadrant ait fait œuvre de son statut. C'est un investissement important mais qui, je l'espère, dans l'avenir, permettra de proposer plus de sorties collectives grâce à plus d'encadrants diplômés et donc également plus de sécurité.

Dynamisme

Fort de ses 1022 licenciés à la fin de l'exercice 2024-2025, le Cafléman est un club particulièrement dynamique. Nous pouvons compter sur 8 bénévoles non encadrants, 39 bénévoles encadrants et 5 professionnels (2 guides de haute-montagne Jean-Loup et Fabien, 3 moniteurs d'escalade Nicolas, Pierre et Baptiste) pour encadrer nos sorties, nos formations et gérer ce club.

Pour vous donner une idée du travail qu'ils réalisent, nous avons cette année valorisé les heures de bénévolat selon la méthodologie suivante : les tâches administratives sont valorisées sur la base du smic brut horaire au 31 août 2025, les encadrements et préparations de sorties sur la base de 1,5 fois ce smic et les préparations et encadrement de formation à 2 fois ce smic. Comme vous pouvez le voir le travail des bénévoles s'élève s'il avait été rémunéré à 71446 Euros et je vous fais cadeau des centimes soit une valeur de 68% du budget du Cafléman. Imaginez ce que serait le Cafléman sans eux !

Comme vous pouvez le voir, cette année nous avons eu à notre actif 628 sorties toutes pratiques confondues. Je vous ai décortiqué l'activité randonnée. Avec plus de place sur la diapo j'aurai pu le faire pour les autres activités. Le but étant de faire valoir qu'à l'écoute des reproches d'élitisme qui ont pu nous être faits les années précédentes 37% de nos sorties sont d'un niveau facile (T2: Pointe d'Autigny) contre 11% pour le niveau le plus difficile (T5 : La pointe Percée) Il en va de même du ski de randonnée

Bien plus que tous ces chiffres, le plus intéressant est de voir l'émergence de nouvelles disciplines emmenées par des jeunes encadrants dynamiques l'alpinisme avec Steven et Emeric, La Via-Ferrata encadrée par Vianney, le Trail qui n'est pas en reste avec Baptiste et Hélène et le Vélo de montagne avec Loïc.

On voit, et je m'en réjouis que les femmes commencent à être plus nombreuses que les hommes, en randonnée 61% vs 39% et en sport de neige (grâce il faut bien le dire aux sorties raquettes) 50,5% vs 49,5. On voit bien par contre, qu'elles ne sont pas en recherche de

difficulté (voir randonnées T2 vs T5) S'il y a une leçon à retenir c'est qu'on doit pas uniquement trouver de la satisfaction dans la difficulté.

Perspectives

Je sais que demain certains vont nous quitter dont quelques piliers du club. A nous de trouver à les remplacer. Le vivier est fertile n'en doutez pas.

Nous continueros à vous former, à nous former (nous sommes 4 en cours de formation pour devenir Instructeur) pour que vous puissiez selon notre slogan allez en montagne en autonomie et en conscience. Nous avons déjà bien des projets, certains sont même déjà à l'agenda.

Nous continueros à nous battre pour une montagne plus protégée et respectée par une meilleure prise de conscience de l'impact que peuvent avoir nos activités sur ce fragile écosystème, en commençant peut-être par réduire nos déplacements lointains, j'en ai compté 27 cette année rien que pour le ski de randonnée.

J'aimerais surtout que cette année nous remettions l'humain au centre de nos activités. On l'a dit la fédération afin de garantir la sécurité dans nos pratiques demande plus de formations, plus de maîtrise : niveau initié, niveau perfectionné par contre les statistiques le montrent tous les pratiquants ne veulent pas être enfermés dans un 'NIVEAU'

On le voit, le Cafléman est un club en bonne santé même s'il n'est pas indemne de toute critique ; le chemin est sûrement encore long mais comme le dit l'adage un long chemin commence toujours par un petit pas et ce pas nous l'avons fait !

Thonon le 14 novembre 2025
Olivier Ringot

Ce rapport moral est approuvé par 68 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention.

2- Bilan financier

Bilan Actif						Bilan Passif					
ACTIF IMMOBILISE	31/08/2025			31/08/2024			Fonds propres	31/08/2025			31/08/2024
	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net				Fonds propres			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							Fonds propres	Fonds propres			
Frais d'établissement							Fonds associatifs sans droit de reprise	Fonds associatifs sans droit de reprise			
Frais de recherche et de développement							Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Concessions brevets droits similaires											
Fonds commercial (1)							Ecart de réévaluation	Ecart de réévaluation			
Autres immobilisations incorporelles							Réerves	Réerves			73 595
Avances et acomptes							Report à nouveau	Report à nouveau			65 231
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							Résultat de l'exercice	Résultat de l'exercice			4 167
Terrains	168 346			168 346				Total des fonds propres			8 364
Constructions		61 207		(61 207)				77 762			73 595
Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 600	60		1 540							
Autres immobilisations corporelles	549		135	414							
Immobilisations grevées de droits											
Immobilisations en cours											
Avances et acomptes											
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)											
Participations évaluées selon mise en équivalence											
Autres participations											
Créances rattachées à des participations											
Autres titres immobiliés											
Prêts											
Autres immobilisations financières											
TOTAL (1)	170 495		61 402	109 094		110 957					
STOCKS ET EN-COURS											
Matières premières, approvisionnements											
En-cours de production de biens											
En-cours de production de services											
Produits intermédiaires et finis											
Marchandises		569		569							
Avances et Acomptes versés sur commandes											
CREANCES (3)											
Créances usagers et comptes rattachés											
Autres créances	4 073		4 073		1 598						
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	39 326		39 326		23 923						
DISPONIBILITES	7 626		7 626		13 651						
Charges constatées d'avance	383		383		284						
TOTAL ACTIF (Ia VII)	51 977		51 977		39 456						
(1) dont droit au bail											
(2) dont à moins d'un an											
(3) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont droit au bail											
(2) dont à moins d'un an											
(3) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150 413					
(1) dont à moins d'un an											
(2) dont à plus d'un an											
ENGAGEMENTS RECUS											
Liens nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents											
Liens nets à réaliser : - autorisés par l'organisme de tutelle											
TOTAL ACTIF (Ia VII)	222 472		61 402	161 071		150					

Le trésorier adjoint présente le budget et apporte quelques précisions :

Les comptes ont été clôturés avec l'aide du cabinet d'expert-comptable mandaté par le Comité Directeur.

Nous utilisons maintenant un nouveau système (la bascule a été effectuée en septembre.) Les recommandations préconisées ont été mises en place.

Nous avons fini l'exercice avec 1004 adhérents et un résultat d'exploitation positif (moins que l'année dernière, mais une facture avait été reportée.)

Les remboursements de formations ont été faits immédiatement et en totalité.

Les cotisations escalade payées via HelloAsso ont servi à acheter des prises, une poutre d'entraînement, du matériel pour les sorties collectives et sorties en falaise, ainsi que pour le renouvellement des cordes du gymnase Jean-Jacques Rousseau. Le reliquat sera reporté sur l'exercice suivant.

Frédérique Théraube et Jean-Pierre Mur, vérificateurs aux comptes, attestent de la sincérité et de la régularité des comptes.

Ce bilan financier est approuvé par 68 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention.

3- Cotisations et tarifs

a – Proposition d'augmentation de la part club des licences pour 2026

Comme toutes les années en juin, dans le cadre de la préparation du budget prévisionnel de l'exercice suivant, le comité fait le point sur les recettes prévisibles, dont la part club de la licence des adhérents. Cette part représente environ un tiers des recettes du club.

Les charges fixes du club représentent environ la moitié des dépenses, dont les rémunérations des salariés.

Après plusieurs années sans augmentation de la part club, le comité directeur propose une hausse de 1€ en prévision des probables baisses de subventions futures et pour pouvoir continuer à financer des projets (tels que celui mené au printemps avec une classe de CM1 de l'école du Châtelard à Thonon.)

L'augmentation du montant de la part club est approuvé avec 64 voix POUR et 2 voix CONTRE.

b – Réduction de la part club des licences

Depuis de nombreuses années, l'opération « réduction pour les nouveaux licenciés » est appliquée à partir du 1er mai de chaque année. Les modalités sont les suivantes :

- la réduction consentie sur la part fédérale de la licence (hors assurances) est de 20 % à condition que le club applique au moins le même taux sur sa part club.
- le club consent un taux égal à 20 % sur sa part club.

Cependant :

- la réduction ne s'applique ni aux assurances, ni aux parts comités,
- la réduction ne s'applique pas aux renouvellements de licence.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de voter cette réduction de la part club des licences de 20% pour les nouveaux licenciés à compter du 1er mai 2026 pour l'exercice 2025/2026.

Cette réduction est approuvée avec 68 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 abstention.

4- Budget prévisionnel

Budget prévisionnel 25-26				
DEPENSES	imput.	24-25 V1	dépensé	25-26
Achats fournitures		3450	1957	3 350
Matériel	603000	1500	40	
Cordes de randonnées				
2 DVA = 500 euros				
Livrets de formation SDR				
trousse de pharmacie			0	
participation équipement JJ Rousseau (voir Steven)				
Varosse	603100	600	500	1 700
Fournitures non stockables (EDF...)	606120	1000	1003	1 100
Fourniture pour entretien, réparation, maintenance	606320	250	247	250
Fournitures administratives	606400	100	144	300
Achats produits FFCAM	607200	0	23	
 Services extérieurs		5075	3310	6 363
Charges locatives	614000	4725	2931	3 413
Assurances	616000	300	319	350
Documentation (bibliothèque)	618000	50	60	100
Prestations extérieures : contrôle, entretien, maintenance	615000	1200	1002	2 500
 Autres services extérieurs		7500	10 563	5 990
Reversement cotisation FFCAM 2018	601000			
Neige et rocher	604100	1200		
Buvette local	606322	2300	1098	1 200
Publicité - Cadeaux (médailles)	623400	120	90	120
Promotions diverses	623500	60		
Transports divers	624800		601	600
Déplacements mission réception	625100	550	3210	2 500
Forum des associations/missions diverses				
Missions Réceptions (Galette)	625600	150	54	
Assemblée Générale	625610	250	746	250
Missions comité	625620			
Frais postaux	626100	30	24	40
Internet et site Web (360)	626300	580	485	530
Frais bancaires	627800	60	308	400
Affiliations club, cotisation (FRAPNA, Lac pour tous)	628100	0	50	50
Actions en faveur des bénévoles	648000	1000	3897	300
Intérêts des emprunts	661100			
Concours photo				
 Impôts et taxes		1600	1543	600
Taxe foncière	635120	1600	1543	600
 Rémunération - Salaire et cotisation sociale		9832	8 685	9 832
salaires nets salariée	643000	5800	5 345	5 800
cotisations salariales et impôts à la sources	645000	4032	3340	4 032
 Autres charges de gestion courante		63100	67 485	79 240
EE jeunes + camp d'été	651110	35000	34 765	32 270
Escalade adultes - cours	651115	6500	7502	7 520
Ecole d'aventure	651120			3 100
Alpinisme et cascade de glace	651130	300	1191	300
Randonnée pédestre	651140	125	299	800
Escalade libre	651150	2000	3431	3 600
Ski de montagne	651160	4000	3885	4 000
Randonnée raquettes	651170	125	100	800
Protection de la montagne	651190	900	49	900
Opération QLMB	651195	2800	36	
Vélo de montagne - VTT	651220	150	102	
Handicaf	651230	2000	5399	2 800
Parapente	651240	200	0	200
Formation UF	652000	4000	8528	15 550
Formation cadres -CAF Léman	652100	5000	2198	7 400

Budget prévisionnel 25-26				
RECETTES	imput.	24-25 V1	encaissé	25-26
Locations et ventes	Globale	290	722	450
Location du matériel	705000	250	690	450
Ventes libres	707400	40	32	
 Ventes adhésions FFCAM	Globale	25 800	28 211	24 180
Vente adhésions FFCAM (Chèques-CB)	707500	12000	12815	11 500
Ventes adhésion FFCAM (Internet)	707510	12000	14077	11 500
Cartes découvertes	707520	200	179	180
Location Locaux + Parking	708000	1600	1140	1 000
Pub Neige & Rochet	71100			
Varosse	758001			
 Subventions		0	6420	8 450
ANS	741000	0	0	2 000
A-Ecole aventure		0	0	1 000
B-Ecole escalade jeunes		0	0	0
C- HandiCAF		0	0	1 000
OMS Subvention	742000	4000	4450	5 500
Fonctionnement (Matériel, Formation, ...)			1150	
Varosse			500	
HandiCAF			1200	
Sensibilisation protection montagnes			400	
Ecole aventure			1200	
FFCAM	743000	900	520	950
HandiCaf			150	
Ecole escalade jeunes			370	
CAF Région	744000	1300	950	0
HandiCAF			200	0
À répartir selon demande faite			750	0
Département	745000		500	0
Fonctionnement				
 Autres produits de gestion courante		8 600	8 325	4 000
Recettes QLMB	751000	600	127	
Buvette local	751001	3900	2080	
Produits divers de gestion courante	758000	100	54	
Dons (dél Bén Non remb)	771300	4000	6964	
Produits exceptionnel divers & 707200	778800	0	0	1 000
 Produits financiers		250	1 144	300
Livret A	761000	250	1144	300
 Activités		49 100	56 350	67 993
recette activités	751000			
EE jeunes + camp d'après, été	751010	35000	30105	31 650
Escalade adultes - cours	751015	6500	7523	8 500
Ecole aventure	751020			1 000
escalade libre (Hello-asso)	751050	3600	3915	4 963
Recettes HandiCAF	751230	0	386	4 092
Recette formation UF	752000	4000	8252	10 540
Formation cadres -CAF Léman	752100		0	4 850
Abandon de frais par les bénévoles	754120	0	2715	2 000
Ski de Montagne	751060		230	
Recette Stage ALPI	751035		2750	
Recette VDM	751220		474	0
Recette protection montagne	751195			400
 Prévisionnel				
Total Recettes		84 040	101 172	105 375

Ce budget prévisionnel est approuvé par 67 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 abstentions.

5- Elections

a – Comité Directeur

Membres du Comité :

Vianney DAUPHIN
 Marie-Christine DESPREZ
 Catherine DUCRET
 Delphine FAVRE
 Jacques-Bernard GRAUX
 Gérard POHER
 Marielle RIZZOLIO

Candidats (à voter) :

Muriel GASC
Olivier RINGOT
Julien ROBERT
Lionel SIMOND
Amandine TEYSSIER

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité des votants, soit 69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions.

b – Représentants du CAF Léman à l'Assemblée Générale de la FFCAM

Se portent volontaire (à voter) :

Jacques-Bernard GRAUX
Olivier RINGOT
Lionel SIMOND

Ces candidatures sont approuvées par 68 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 abstentions.

c – Désignation des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2025-26

Se portent volontaire (à voter) :

Frédérique THERAUBE
Jean-Pierre MUR

Ces candidatures sont approuvées à l'unanimité des votants, soit 69 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions.

6- Intervention de M. Terrier, Premier Adjoint au Maire de Thonon les Bains

M. Terrier nous remercie et présente les excuses de M. Arminjon, indisponible ce soir.
Il nous félicite pour toutes les actions menées et la bonne santé du club.
Il propose l'aide de la Municipalité pour des projets spéciaux.

7- Assemblée Générale Extraordinaire

La modification de nos statuts est soumise au quorum (qui nécessiterait la présence de 735 licenciés, soit 50% de notre effectif total) et n'a pas pu être votée ce soir. Une nouvelle AGE sera convoquée en mai-juin prochain.

Nous intégrerons dans ces nouveaux statuts : une démarche de développement durable, une obligation de dénonciation de toute violence, le contrat d'engagement républicain, le développement des écoles à destination des jeunes, le nombre de membres au Comité Directeur (et l'exclusion de certaines professions pour éviter d'éventuels conflits d'intérêt), ainsi que la valorisation du bénévolat dans la comptabilité.

Le nouveau Règlement Intérieur a été expliqué, en particulier les nouveautés (charte éthique et conditions générales d'inscription) et a pu être voté car non soumis au quorum.

Le Règlement Intérieur est approuvé à l'unanimité des votes exprimés, soit 65 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 abstentions.

8- Bilan des activités

Commission sécurité

Commission formation

Escalade

Sports de neige

Ecole d'aventure

HandiCAF

Randovol (parapente)

Alpinisme

Randonnée pédestre

Trail

Vélo de montagne

Les Vorosse (section ski alpinisme)

Commission protection du milieu montagnard

Section escalade plateau de Gavot

9- Honneur à nos anciens adhérents

Cette année, 2 de nos licenciés ont fêté leurs 25 ans de CAF, 1 ses 50 ans.

L'Assemblée Générale 2025 du CAF Léman est clôturée à 21h10.

La secrétaire,



Le président,

